CDEN du 5 juillet 2022
Département de l'Hérault
Déclaration liminaire du SNALC

M. le Préfet, M. le DASEN, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

L'année scolaire qui se termine voit des professeurs fatigués comme jamais d'avoir dû gérer la situation sanitaire ainsi que mettre en œuvre les ordres et les contrordres du ministre.

A l'heure où celui-ci se satisfait du bilan de son quinquennat en déclarant que « l'école primaire a progressé en France, en dépit de crise inédite », le SNALC estime que les progrès des élèves et la stabilité du système éducatif malgré les crises qu'il a traversées ces deux dernières années est uniquement dû au sens des responsabilités et à l'engagement des professeurs.

Les faibles remerciements de leur ministre lors de cet adieu arrivent trop tard après tant d'années de mépris et d'infantilisation.

De toute façon, cette gratitude ne doit pas se contenter d'être des mots mais doit être chiffrée et figurer en bas de notre fiche de paye, et pour tous les professeurs, pas uniquement ceux en début de carrière.

L'annonce récente d'un léger dégel du point d'indice est loin de rattraper la perte de pouvoir d'achat constatée depuis début 2022 à cause de l'inflation, et encore moins le long déclassement engagé depuis que ce point d'indice est bloqué. Seul un dégel à deux chiffres pourrait satisfaire ces deux objectifs, et les 3,5% annoncés apparaissent comme une provocation de plus. Nous n'avons pas besoin d'un os à ronger mais d'un rattrapage digne de ce nom !

Par ailleurs, nos collègues TR et TZR continuent de payer le prix fort de la hausse du prix des carburants, sans aucune compensation.

Si l'annonce du nom du nouveau ministre de l'éducation nationale avait laissé présager un nouveau départ, les mots « prolongation », « approfondissement des efforts entrepris » dans sa bouche laissent hélas présager un « changement » dans la continuité.

En effet, le recrutement de contractuels en lieu et place de postes aux différents concours, la paie des AESH sous le seuil de pauvreté, les enseignants paupérisés qui vont devenir bientôt des smicards, le maintien de la suppression du périmètre des CAP se concrétisant par des mutations et des promotions à l'aveugle, les postes spécifiques distribués dans l'opacité, montre que le changement n'est hélas pas pour maintenant.

Pourtant les nombreux enseignants, parmi les plus motivés et capés, qui quittent le navire où veulent le quitter, devraient alerter notre nouveau ministre. Au contraire, il s'adonne à des

déclarations choquantes dans la presse, s'attaquant notamment à notre droit à l'arrêt de travail, alors que les enseignants font partie des fonctionnaires les moins absents de notre pays.

Les annonces de recrutement de personnels sous forme de Job dating sont une insulte aux enseignants qui ont passé de si difficiles concours pour pouvoir exercer, et qui connaissent la réalité de la difficulté du terrain. La priorité de l'école est de faire progresser les élèves ; il nous semble dès lors très risqué de recourir, de façon si massive, à des personnes non formées et non diplômées. Surtout lorsque l'on sait l'indigence de l'accompagnement professionnel qui leur sera accordé…

Le SNALC s'oppose également à la généralisation des évaluations d'école par les élèves, leur famille et les personnels territoriaux, annoncée par le ministère à compter de la rentrée 2022. Elles ne peuvent ni constituer, ni participer à l'évaluation des personnels, celle-ci devant rester de la seule compétence de l'Etat. Le SNALC souhaite que l'éducation reste nationale, et il s'opposera à toute forme d'ingérence des collectivités territoriales dans l'Ecole.

Dans la même ligne d'idée, si le SNALC est favorable à une formation des futurs enseignants au plus près du terrain, il s'oppose à l'utilisation des étudiants comme moyens de remplacement supplémentaire. La formation doit être pensée pour mettre l'étudiant en condition de réussite professionnelle, et pour faciliter sa prise de fonction une fois le concours obtenu et la gestion de la pénurie de moyens de remplacements ne doit pas interférer avec cet objectif.

Il alerte également sur le tout inclusif qui n'est pas la solution, et il promeut les instituts spécialisés comme les IME et les ITEP, afin de ne pas tomber dans la démagogie qui, certes, sur le papier, est emballante, mais qui correspond en réalité à une perte d'autonomie de nos enfants.

Pour revenir au CDEN qui nous occupe aujourd'hui, si le SNALC s'est satisfait des quelques ouvertures grappillées lors du CTSD d'ajustement premier degré du 27 juin, il souhaite que les écoles mises sous surveillance puissent ouvrir une classe avant la rentrée, de façon à ce que les équipes puissent s'organiser et que des titulaires remplaçants ne soient pas affectés dessus au dernier moment, diminuant dès le début de l'année scolaire les capacités de remplacement.

Le SNALC souhaite qu'il n'y ait plus de classes chargées dans le département, notamment les multi-niveaux et celles où se trouvent des élèves en situation de handicap relevant de structures spécialisées, dans lesquelles l'enseignement devient de plus en plus compliqué, malgré la volonté de leurs enseignants.

Vous remerciant de votre écoute.

snalc

de l' école au supérieur